

PLU

Plan Local d'Urbanisme

13 - Classement des infrastructures routières par rapport au bruit

Approbation de la Révision par D.C.M. du 16/12/11

Echelle 1 / 5000

Document par : VNI
12/12/2011
PLAN CAC/01 0236

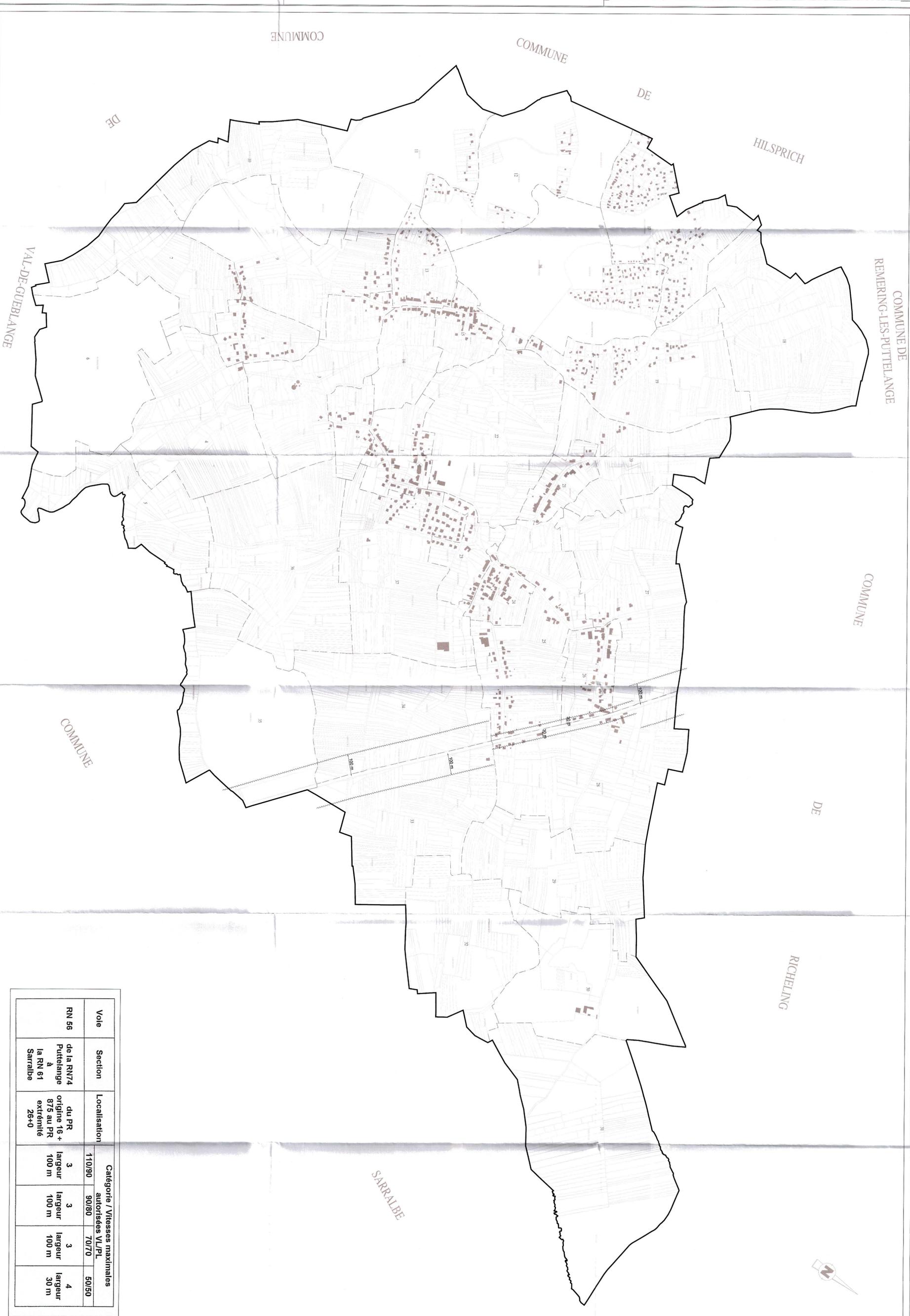
Cadre de l'Urbanisme & Aménagement des Infrastructures
12/12/2011
33 rue de l'Éclairage
91000 Évry
01 61 00 00 10
01 61 00 00 20

SA
Système d'Approbation

LEGENDE

PRÉSCRIPTIONS LIÉES AUX VOIES BRUYANTES

→ Secteurs soumis au voilage des infrastructures routières dans
lesquels existent des prescriptions d'isolation acoustique.



Voie	Section	Localisation	Catégorie / Vitesses maximales			
			110/90	90/80	70/70	50/50
RN 56	de la RN74 Puttelange à la RN 61 Sarralbe	du PR origine 16 + 875 au PR extrémité 26+0	3 largeur 100 m	3 largeur 100 m	3 largeur 100 m	4 largeur 30 m